

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



RAPPORT ANNUEL 2013



SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	7
ORGANIGRAMME	8
ATTRIBUTIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
Chapitre I - L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT.....	15
I - LES RECETTES.....	17
II - LES DÉPENSES.....	18
Chapitre II - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX	21
I - LES RESSOURCES HUMAINES	23
II - LES MOYENS GÉNÉRAUX.....	27
Chapitre III - LE SYSTÈME D'INFORMATION	29
I - L'EXTENSION DU RÉSEAU INFORMATIQUE	31
II - LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉPLOIEMENT D'APPLICATIONS INFORMATIQUES	31
Chapitre IV - LA REGLÉMENTATION, LE CONTRÔLE ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE.....	35
I - LA REGLÉMENTATION ET LE CONTRÔLE	37
II - L'ASSISTANCE JURIDIQUE	48

Chapitre V - LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ	51
I - LE DÉPLOIEMENT DU KIT QUALITÉ ET DES ENGAGEMENTS DE SERVICE	53
II - LA FORMALISATION DES PROCESSUS	54
III - L'ÉLABORATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES	54
Chapitre VI - LES ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES ET ARCHIVISTIQUES ...	55
I - LA DOCUMENTATION	57
II - LES ARCHIVES	57
CONCLUSION	61
ANNEXE	65

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au moment où notre pays renoue, résolument, avec la croissance économique, il revient à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, structure d'appui à la mise en œuvre de l'action gouvernementale, d'œuvrer au respect des engagements de l'État.

Dans cette veine et, entre autres réalisations majeures de l'année 2013, le Trésor Public a permis aux entreprises privées créancières de l'Etat de jouer efficacement leur rôle de moteur de la relance économique.

À cet effet, l'accent a été particulièrement mis sur l'apurement de la dette intérieure, tout en veillant à la non accumulation de nouveaux arriérés, par le paiement de la dette flottante en quatre-vingt dix (90) jours maximum.

Ce pari n'aurait pu être tenu, si des ressources conséquentes n'avaient été mobilisées grâce, principalement, au succès de nos différentes interventions sur le marché des capitaux.

Les performances réalisées ici et là sont à mettre à l'actif de l'ensemble des acteurs du système que nous saluons pour leur franche et inestimable collaboration.

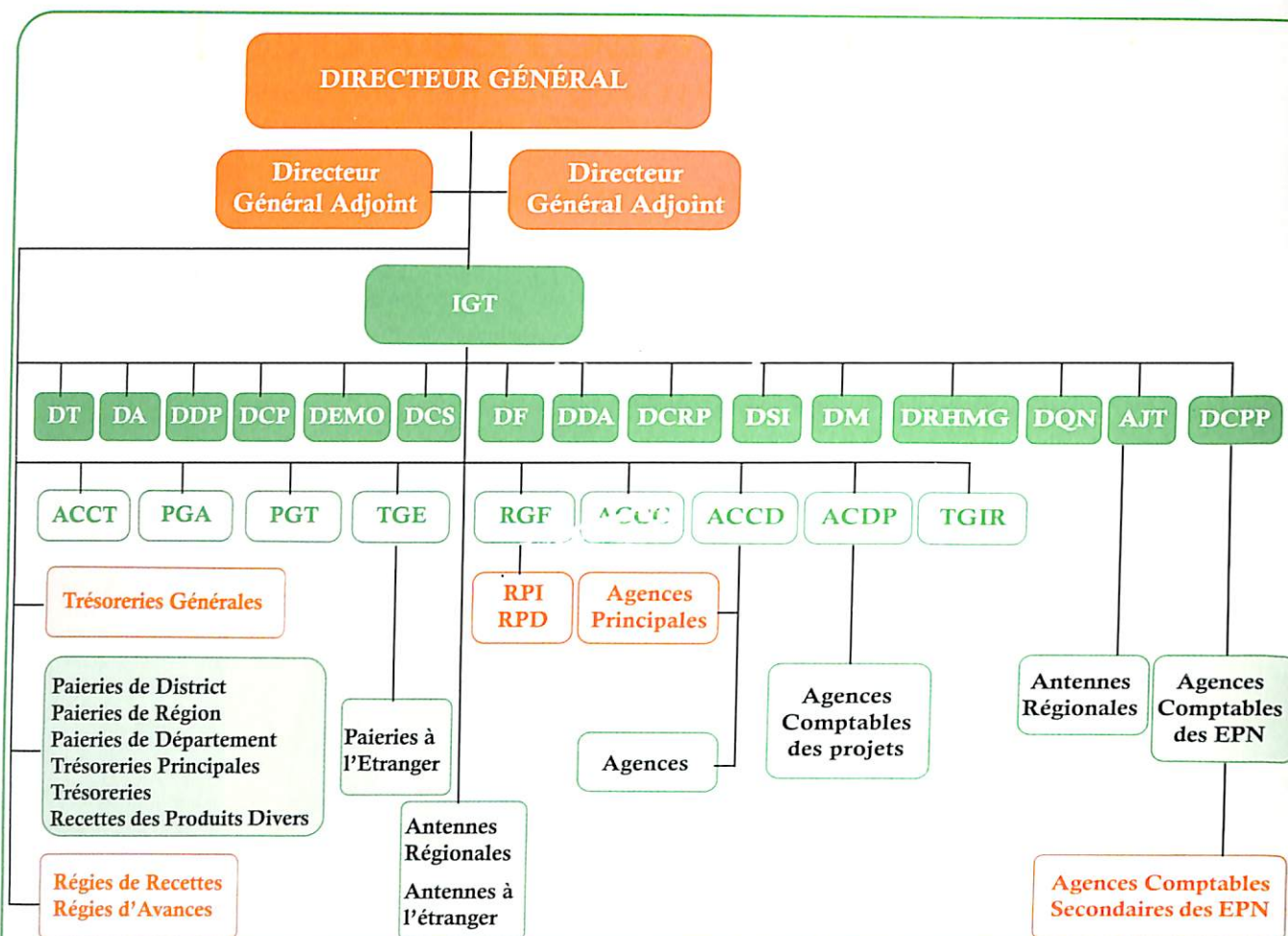
Nous inviterons donc les uns et les autres à faire en sorte que la crédibilité et la qualité de la signature de l'Etat ne soient jamais prises à défaut. C'est le gage du rayonnement du Trésor Public ivoirien et partant, de l'éloquente réalisation des missions dont l'accomplissement nous échoit.

Au demeurant, au regard des signaux socioéconomiques et, en étant convaincu des potentialités dont regorge l'Administration financière, nous entrevoyons l'avenir sous des auspices de plus en plus meilleurs.



KONE Adama

ORGANIGRAMME



LÉGENDE

ACCC	: Agence Comptable des Créances Contentieuses	DF	: Direction de la Formation
ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts	DM	: Direction de la Microfinance
ACCT	: Agence Comptable Centrale du Trésor	DQN	: Direction de la Qualité et de la Normalisation
ACDP	: Agence Comptable de la Dette Publique	DRHMG	: Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
AJT	: Agence Judiciaire du Trésor	DSI	: Direction des Systèmes d'Information
DA	: Direction des Assurances	DT	: Direction du Trésor
DCP	: Direction de la Comptabilité Publique	IGT	: Inspection Générale du Trésor
DCPP	: Direction de la Comptabilité Parapublique	PGA	: Paierie Générale des Armées
DCRP	: Direction de la Communication et des Relations Publiques	PGT	: Paierie Générale du Trésor
DCS	: Direction de la Coordination Statistique	RGF	: Recette Générale des Finances
DDA	: Direction de la Documentation et des Archives	RPD	: Recette Principale des Douanes
DDP	: Direction de la Dette Publique	RPI	: Recettes Principales des Impôts
DEMO	: Direction des Etudes, des Méthodes et Organisation	TGE	: Trésorerie Générale pour l'Étranger
		TGIR	: Trésorerie Générale des Institutions de la République

ATTRIBUTIONS

Placée sous l'autorité du Directeur Général, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est chargée de :

- la définition de la politique et de la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'État ;
- l'exécution et du contrôle des opérations des budgets de l'État, des Établissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales ;
- la garde et du maniement des deniers publics ;
- la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- la conduite des relations financières avec l'extérieur ;
- l'élaboration et de l'application de la réglementation de la comptabilité publique ;
- la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN et des Collectivités Territoriales ;
- l'élaboration et de l'application de la réglementation relative aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- la collecte de l'épargne publique ;
- l'élaboration et de l'application de la réglementation relative aux organismes s'occupant du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- la surveillance des entreprises sous tutelle.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est le supérieur hiérarchique des agents de tous les services du Trésor Public. A ce titre, il organise et coordonne l'ensemble des activités.

Il est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, de deux (2) Directeurs Généraux Adjoints qui forment, avec lui, la Direction Générale.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée de :

- l'Inspection Générale ;
- Directions Centrales ;
- Postes Comptables Généraux ;
- Postes Comptables Supérieurs Déconcentrés ;
- Postes Comptables Subordonnés Déconcentrés.

INTRODUCTION

P

our inscrire l'exécution de ses missions dans un cadre qui privilégie la bonne gouvernance, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique rend compte, périodiquement et à travers divers documents de synthèse, des activités menées.

Cette initiative qui revêt un intérêt capital répond, entre autres, au souci de redevabilité qu'impose la gestion des deniers publics. Elle contribue, dans une certaine mesure, à crédibiliser l'institution et à renforcer la confiance des partenaires.

Le présent rapport met en lumière, de façon succincte, les réalisations faites sur l'exercice 2013, tout en ouvrant une lucarne sur le système managérial pratiqué et les moyens mis à disposition.

CHAPITRE I

L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT



Conformément à ses attributions, le Trésor Public a contribué à l'exécution du budget de l'État à travers la mobilisation des ressources et le règlement des dépenses.

I - LES RECETTES

Les recettes mobilisées au cours de l'année s'élèvent à 3 594 912 771 055 Francs CFA. Ce montant relève de diverses natures de recettes.

A/ LES RECETTES INTÉRIEURES

Les recettes intérieures se chiffrent à 3 184 418 451 188 Francs CFA, soit 88,58 % de l'ensemble des recettes. Il s'agit des recettes fiscales, des recettes non fiscales, des recettes exceptionnelles et des autres recettes intérieures.

1. Les recettes fiscales

Le recouvrement des recettes fiscales s'est fait à concurrence de 2 154 781 745 371 Francs CFA, correspondant à 59,94% du montant total.

2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été perçues à hauteur de 137 619 661 503 Francs CFA et représentent 3,83 % des mobilisations.

3. Les recettes exceptionnelles et les autres recettes intérieures

Le montant cumulé des recettes exceptionnelles et des autres recettes intérieures est de 892 017 044 314 Francs CFA, soit 24,81 % de l'ensemble des réalisations.

B/ LES RECETTES EXTÉRIEURES

Les recettes extérieures s'élèvent à 410 494 319 867 Francs CFA, représentant ainsi 11,42 % des recettes mobilisées. Ce sont, notamment, les ressources d'emprunts, les dons et les recettes exceptionnelles.

1. Les ressources d'emprunts

Les ressources d'emprunts s'élèvent à 235 152 528 721 Francs CFA. Elles correspondent à 6,54 % des recettes totales et se répartissent de la manière suivante :

- FMI : 72 427 178 160 Francs CFA ;
- Banque Mondiale : 8 234 033 955 Francs CFA ;
- Emprunts projets : 93 229 956 177 Francs CFA ;
- Autres emprunts : 61 261 360 429 Francs CFA.

2. Les dons

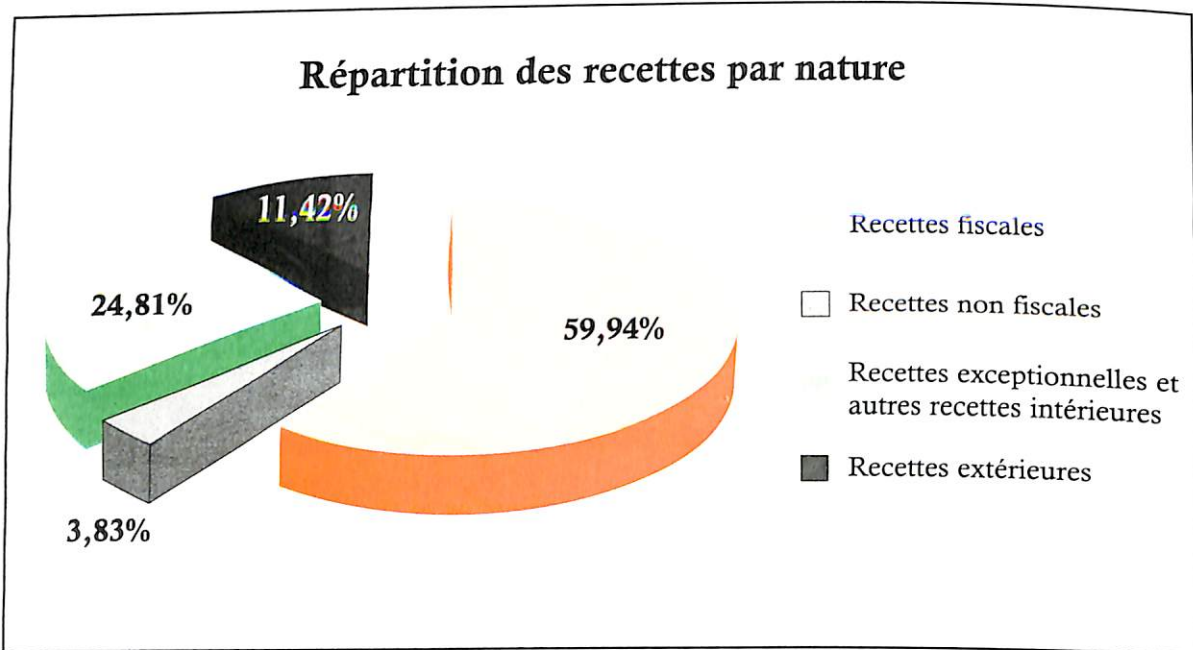
Les dons reçus en 2013 sont de 175 247 338 703 Francs CFA, ce qui représente 4,87 % des recettes. Ils sont répartis comme suit :

- dons projets : 76 621 795 019 Francs CFA ;
- autres dons : 98 625 543 684 Francs CFA.

3. Les recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 94 452 443 Francs CFA, soit 0,003 % des recettes totales.

La répartition des recettes par nature se présente de la manière suivante :



Les ressources ainsi mobilisées sont destinées à l'exécution des dépenses dont la teneur suit.

II - LES DÉPENSES

Les dépenses se sont élevées à 3 740 639 806 326 Francs CFA. Elles concernent les dépenses d'emprunt, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement.

A/ LES DÉPENSES D'EMPRUNT

Le service de la dette a été payé à concurrence de 976 601 349 326 Francs CFA qui représentent 26,11 % des dépenses. Ces dépenses ont porté sur l'apurement de la dette intérieure et de la dette extérieure. Elles ont concerné également les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles.

1. L'apurement de la dette intérieure

Les opérations effectuées au titre de la dette intérieure se chiffrent à 704 660 769 535 Francs CFA, soit 18,84 % des dépenses totales. Elles se décomposent comme suit :

- remboursement du capital : 599 678 366 466 Francs CFA ;
- paiement des intérêts et des frais : 104 982 403 069 Francs CFA.

2. L'apurement de la dette extérieure

La dette extérieure a été apurée à hauteur de 261 228 645 740 Francs CFA, représentant 6,98 % des dépenses totales. Elle concerne :

- le remboursement du capital : 158 772 739 070 Francs CFA ;
- le paiement des intérêts et des frais : 102 455 906 670 Francs CFA.

3. Les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles

Les dépenses de cette nature représentent 0,29 % du total. Elles se chiffrent à 10 711 934 051 F CFA et se repartissent comme suit :

- prises de participation à l'extérieur : 6 159 005 922 Francs CFA ;
- autres charges exceptionnelles : 4 552 928 129 Francs CFA.

B/ LES DÉPENSES COURANTES

Le montant des dépenses courantes est de 1 792 313 780 843 Francs CFA, soit 47,91 % du cumul. Il s'agit des :

- dépenses relatives au personnel : 1 038 873 251 271 Francs CFA (27,77 % des dépenses) ;
- autres dépenses de fonctionnement : 753 440 529 572 Francs CFA (20,14 % des dépenses).

C/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges supportées au niveau des investissements sont de 971 724 676 157 Francs CFA, soit 25,98 % des dépenses réparties en investissements tant sur financements intérieurs que sur financements extérieurs.

1. Les investissements sur financements intérieurs

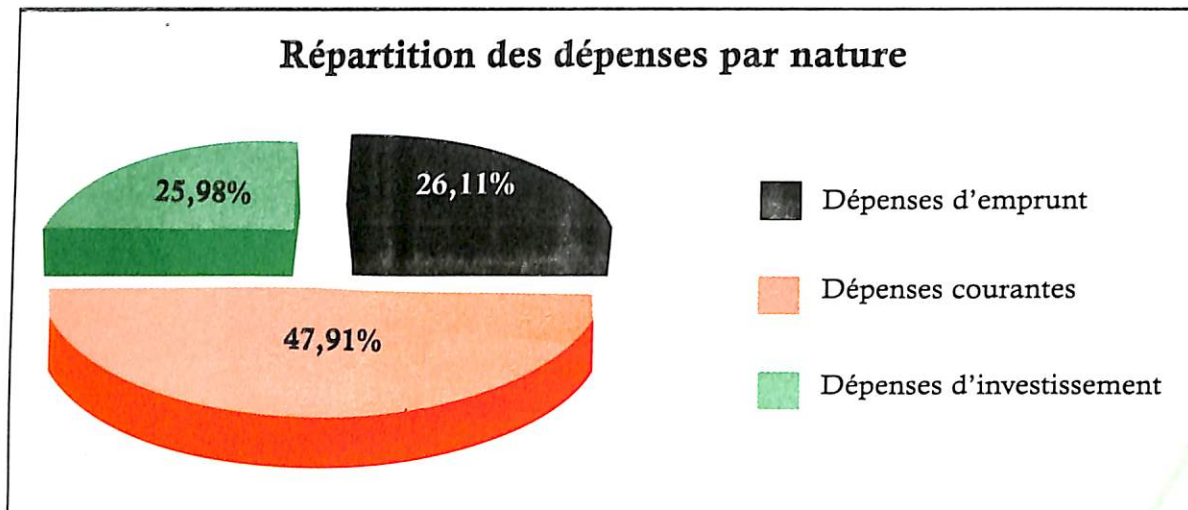
Les investissements sur financements intérieurs ont atteint la somme de 691 519 479 221 Francs CFA et correspondent à 18,49 % des dépenses totales.

2. Les investissements sur financements extérieurs

Les investissements sur financements extérieurs s'élèvent à 280 205 196 936 Francs CFA. Ils représentent 7,49 % du montant total des dépenses et se décomposent comme suit :

- investissement sur emprunt : 200 755 960 122 Francs CFA ;
- investissement sur dons : 79 449 236 814 Francs CFA.

La proportion des dépenses selon leur nature se présente comme suit :



Au total, les opérations de mobilisation des ressources et de règlement des dépenses au titre de l'année 2013 se sont soldées par un résultat déficitaire de 144 662 144 667 Francs CFA.

CHAPITRE II

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

I - LES RESSOURCES HUMAINES

A/ LA STRUCTURE DE L'FFECTIF

L'effectif des agents du Trésor Public s'appréhende à travers la classification du personnel par types d'agents, par catégories et selon l'emploi.

1. La classification par type

Types	Hommes	Femmes	Total	Taux (%)
Fonctionnaires	1981	1357	3338	88,07
Contractuels	293	122	415	10,95
Journaliers	36	1	37	0,98
Total	2310	1480	3790	
Taux (%)	60,950	39,05		

Cette classification révèle que les fonctionnaires constituent la plus grande partie de l'effectif des agents du Trésor Public avec un taux de 88,07%. Le nombre d'hommes, quant à lui, avoisine le double de celui des femmes.

2. La classification selon la catégorie

Catégories	Hommes	Femmes	Total	Taux (%)
Grade A	875	391	1266	33,40
Grade B	595	552	1147	30,26
Grade C	393	373	766	20,21
Grade D	118	41	159	4,20
Journaliers	36	1	37	0,98
Contractuels	293	122	415	10,95
Total	2310	1480	3790	

Il ressort de ce tableau que le Trésor Public emploie des agents de diverses catégories. Ceux des grades A et B demeurent les plus nombreux avec les taux respectifs de 33,40 % et 30,26 %.

3. La classification selon l'emploi

Emplois		Hommes	Femmes	Total	
Emplois Trésor	ASF-Option Trésor	337	155	492	1310
	Inspecteur du Trésor	270	113	383	
	Contrôleur du Trésor	329	106	435	
Autres emplois		1374	1106	2480	
Total		2310	1480	3790	

La classification selon l'emploi laisse apparaître que les agents des emplois du Trésor sont moins nombreux que ceux relevant des autres emplois.

B/ LA FORMATION

1. La formation initiale et les stages

Les activités en matière de formation initiale et de stage n'ont concerné que la planification et la gestion des stages de la promotion 2011-2012 de l'ENA, Filière Trésor.

La fin des stages a été sanctionnée par une soutenance de mémoires et de rapports. Sur 88 candidats, 83 ont vu leurs documents validés, 4 ont fait l'objet d'une reprise et 1 candidat a été ajourné.

2. La formation continue

Au titre de la formation continue, plusieurs activités ont été menées. Ce sont, entre autres, l'identification des besoins en formation, l'élaboration des cahiers de charges des formations, des sessions de formation, le suivi-évaluation des formations et la sensibilisation des agents au Code d'éthique et de déontologie.

a) l'identification des besoins en formation

Le plan de formation 2012-2013 a été actualisé et les besoins en formation pour l'année 2014 identifiés. Il a, en outre, été initié la mise en ligne des outils de formation à télécharger.

Les besoins exprimés par les services ont été agrégés et intégrés au plan de formation pluriannuel 2013-2014.

b) L'élaboration des cahiers de charges des formations

Les cahiers de charges des formations inscrites aux programmes trimestriels ont été élaborés en liaison avec les services demandeurs, les formateurs et cabinets de formation.

c) Les sessions de formation

26 sessions de formation ont été réalisées durant l'année 2013, dont 22 inscrites au plan de formation et 4 non prévues.

d) Le suivi évaluation des formations

Au total, sur 15 formations programmées au titre du suivi-évaluation, 6 ont été effectivement suivies et évaluées, soit un taux de réalisation de 40 %.

e) La sensibilisation des agents au Code d'éthique et de déontologie

Ces séances de sensibilisation se sont déroulées à Abidjan. Elles ont concerné les organisations syndicales et associatives du Trésor Public.

C/ LA PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE

Les agents sont considérés, par la Direction Générale, comme le maillon essentiel de la réussite des missions assignées. Aussi, pour leur garantir un bien-être physique et moral, leur est-il offert une assistance sanitaire et différentes prestations sociales qui s'étendent à leurs ayants cause.

1. L'assistance sanitaire

L'assistance sanitaire s'observe à travers les activités préventives et curatives exercées par le Centre Médical du Trésor.

a) Les activités préventives

Les activités préventives ont essentiellement été marquées par une tournée d'échanges avec les agents pour recueillir leurs avis et suggestions afin d'améliorer les prestations médicales offertes. Une campagne de dépistage du VIH/SIDA a également été menée, en vue d'une prise en charge efficiente.

En outre, 11 rencontres organisées par différents services ont bénéficié d'une couverture médicale.

b) Les activités curatives

Elles concernent les actes de consultation et de contrôle.

En 2013, les clients reçus dans différentes unités se sont chiffrés à 22 255. Ces derniers ont bénéficié de 27 454 consultations, 21 129 examens de laboratoire, 516 échographies et 1496 examens radiologiques.

En outre, 520 clients ont été mis en observation.

2. Les prestations sociales

Pour fournir aux agents des prestations sociales adéquates, la Direction Générale a mis à leur disposition une variété de produits sociaux.

Par ailleurs, elle mène des actions à caractère social de même que d'autres activités qui contribuent à assurer aux agents une meilleure condition de vie.

a) Les produits sociaux

Les produits proposés sont de 3 types à savoir, la garantie maladie/maternité, le décès et les frais funéraires ainsi que la retraite complémentaire.

• La garantie maladie/maternité

Au 31 décembre 2013, les bénéficiaires recensés étaient au nombre de 3 615. Le nombre total des ayants-droit se chiffrait à 11 409 personnes, soit un effectif global de 15 024 bénéficiaires.

Pour assurer la couverture médicale de ces bénéficiaires, le Trésor Public dispose d'un réseau de santé composé de 436 structures de prestation des services de santé dont 173 situées dans le District d'Abidjan et 263 à l'intérieur du pays.

En 2013, sur un total de 15 024 assurés, 11 627 ont effectivement bénéficié des prestations, soit 77,39 % des personnes assurées.

• Le décès et les frais funéraires

En 2013, 42 cas de décès ont été déclarés dont 21 agents et 21 ayants-droit, soit un taux de mortalité de 0,58 % pour les agents et 0,18 % pour les ayants-droit.

Tous ces cas de décès ont été pris en charge selon la formule (basse ou haute) choisie par les concernés.

• La retraite complémentaire

Il est constaté un attrait croissant pour ce produit. En effet, 500 adhérents ont revu à la hausse leur cotisation.

b) Les actions à caractère social

La politique sociale qui privilégie le management de proximité s'est traduite, en 2013, par :

- des visites à 48 agents malades hospitalisés ou à domicile ;
- la tenue de séances d'écoute des agents en vue de poser le diagnostic de leurs problèmes sociaux et de les aider à les résoudre ;
- la satisfaction de 13 demandes d'aides sur les 14 formulées par des agents ;

- l'instauration d'appels téléphoniques afin d'établir un contact permanent avec tous les services du Trésor Public. Pour l'année 2013, le nombre des appels émis est de 515.

II - LES MOYENS GÉNÉRAUX

Les activités menées dans le cadre de la gestion des moyens généraux concernent essentiellement l'exécution du budget du Trésor Public et l'administration du patrimoine.

A/ AU TITRE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les dotations de l'année étaient de 2 434 687 006 Francs CFA, soit une augmentation de 41,66 % par rapport au montant de l'exercice 2012 qui se chiffrait à 1 718 700 797 Francs CFA.

Cette dotation budgétaire a été exécutée à hauteur de 80,23 %.

B/ AU TITRE DE L'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE

Les actions concrètes d'administration du patrimoine ont porté essentiellement sur :

- le suivi des travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation ;
- les études techniques ;
- la maintenance des équipements et le dispositif sécuritaire ;
- la gestion du parc automobile.

1. Le suivi des travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation

Sur un total de 31 chantiers ouverts en 2013, 28 ont été réceptionnés tandis que 3 étaient en cours d'exécution en fin d'année.

Les travaux réceptionnés sont :

- 1 construction ;
- 5 réhabilitations ;
- 22 aménagements.

Quant aux travaux en cours, ce sont :

- 2 réhabilitations ;
- 1 aménagement.

2. Les études techniques

Des études techniques ont été effectuées en prélude à l'ouverture de 13 guichets de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD).

Par ailleurs, des sites et des installations techniques ont fait l'objet de visites sanctionnées par des rapports techniques. Il s'agit :

- du site pour la construction de la Trésorerie Principale d'Anyama ;
- des anciennes perceptions de Dabakala et Biankouma à réhabiliter pour abriter les nouvelles Trésoreries Générales ;
- des installations électriques à la Trésorerie Générale d'Issia ;
- des réseaux téléphoniques et des installations électriques sur les sites de l'ex-Ambassade des États Unis et de la Rue des Banques.

3. La maintenance courante des équipements et le dispositif sécuritaire

a) La maintenance courante des équipements

La maintenance courante s'est déroulée conformément aux clauses des contrats d'entretien des équipements suivants :

- les groupes électrogènes ;
- les photocopieurs ;
- les machines d'imprimerie ;
- les centraux téléphoniques ;
- les climatiseurs de l'immeuble Ex – BCEAO.

b) Le dispositif sécuritaire

Les opérations de sécurisation ont été menées sur la base de :

- 11 contrats de gardiennage ;
- 22 contrats d'entretien des locaux ;
- 80 conventions de surveillance par les forces de l'ordre ;
- 1 convention de garde des clés ;
- 1 convention de transport de fonds.

4. La situation du parc automobile

Le parc automobile compte 297 véhicules dont 134 proposés à la réforme, soit 45,12%.

CHAPITRE III

LE SYSTÈME D'INFORMATION

Les activités relatives au système d'information se sont caractérisées par un important renforcement du dispositif informatique. Il s'agit, en effet, de l'extension du réseau, du développement et du déploiement d'applications informatiques.

I - L'EXTENSION DU RÉSEAU INFORMATIQUE

Cette extension s'apprécie à travers la création de nouveaux sous-réseaux et l'augmentation des débits des sites.

A/ CRÉATION DE NOUVEAUX SOUS-RÉSEAUX

Le champ du réseau informatique a été élargi aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays, par la construction de 41 sites.

B/ AUGMENTATION DE DÉBITS DES SITES

Il s'agit de sites bénéficiant d'une augmentation de débits allant de 1Mo à 4Mo. Cette action a concerné des postes comptables à Abidjan et à l'intérieur du pays.

II - LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉPLOIEMENT D'APPLICATIONS

En 2013, de nombreuses applications informatiques ont été développées. Les anciennes applications ont fait l'objet d'un déploiement satisfaisant.

A/ LE DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS INFORMATIQUES

Les applications informatiques développées au cours de l'année sont au nombre de 15. Il s'agit de :

- **GESTION DE LA FORMATION**

Cette application gère les activités de la Direction de la Formation.

- **SIGASS : GESTION DES ACTIVITES DU SERVICE SOCIAL**

La Gestion des Activités du Service Social prend en compte les événements (naissances, anniversaires, mariages et décès) et les autres activités qui sont les écoutes, les visites, les demandes d'aides, etc.

- **COMGES : COMPTES DE GESTION SUR CREDITS DELEGUES**

Le COMGES permet aux Trésoriers Généraux de produire automatiquement leur Compte de Gestion sur Crédits Délégués.

- **TITRES : GESTION DES BONS DU TRESOR ET DES OBLIGATIONS**

Elle gère les émissions de titres (Bons et Obligations du Trésor) en prenant en compte la souscription, la ré-souscription, le remboursement du capital, le paiement des intérêts, etc.

- **V2 PEC-MER : GESTION DES DEPENSES MANDATEES**

L'application V2 PEC-MER permet d'effectuer les Prises En Charge (PEC) et les Mises En Règlement (MER) des mandats.

- **CONBANK : CONCORDANCE BANCAIRE**

Elle génère le Certificat de Concordance Bancaire par compte et par poste comptable.

- **GACDP : GESTION DES ACTIVITES DE L'ACDP.**

La GACDP suit les règlements effectués par l'ACDP.

- **REGPGA : GESTION DES REGIES PGA**

Il s'agit d'une application qui gère les opérations de dépenses et d'approvisionnements des régies rattachées à la PGA.

- **GSTP : CENTRALISATION DES STATISTIQUES**

Elle centralise et diffuse les statistiques produites par les Comptables Généraux et les Directions Centrales du Trésor Public.

- **V2 ENCLAVE : COMPTABILITE DES PAIERIES A L'ETRANGER**

La V2 ENCLAVE gère les opérations comptables traitées dans les Paieries à l'étranger à savoir les recettes, les dépenses, les imputations provisoires, les opérations particulières et le traitement comptable des délégations de crédits.

- **GESTION DU COURRIER**

Elle a été mise en place pour optimiser la gestion du courrier par l'enregistrement des caractéristiques, l'imputation, le suivi des réponses et la recherche multicritère.

- **V2 ALJASTER : AUTOMATISATION DES LIVRES JOURNAUX DE ASTER**

Il s'agit, ici, de saisir les opérations comptables et de générer automatiquement les livres journaux des postes comptables déconcentrés avec le transfert automatique des écritures dans ASTER.

- **GESTION DU BUDGET PAR LA DRHMG**

Cette application permet de suivre l'exécution du budget et des factures hors budget des services du Trésor Public.

- **V2 RETENUES (RET)**

Elle gère les certificats de crédits d'impôts ou les retenues de 10 et 15%.

- **SMS BANKING**

Elle informe, en temps réel, le client de l'ACCD sur les mouvements de son compte bancaire.

B/ LE DÉPLOIEMENT D'APPLICATIONS INFORMATIQUES

Ce déploiement a consisté à l'installation de :

- ASTER dans 24 Trésoreries ;
- SIGCOT (logiciel des collectivités territoriales) dans toutes les TG ;
- ALJASTER dans toutes les TG.

CHAPITRE IV

LA REGLÉMENTATION, LE CONTRÔLE ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE

Diverses actions ont été entreprises en ce qui concerne la réglementation, le contrôle et l'assistance juridique.

I - LA REGLÉMENTATION ET LE CONTRÔLE

Le secteur bancaire et financier ainsi que les postes comptables sont les principales cibles des missions de réglementation, de surveillance et de contrôle effectuées par le Trésor Public.

A/ LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

1. Les banques

Les activités conduites au niveau des banques concernent l'élaboration de projets de textes réglementaires et la régularisation des incidents de paiement.

a) L'élaboration de projets de textes réglementaires

Les tâches relevant de la production de textes réglementaires ont donné lieu à l'élaboration de projets de lois et d'arrêtés portant sur :

- la fixation des indemnités de liquidateur et de membres de Comité de liquidation ;
- le taux d'intérêt légal en vigueur au titre de l'année 2013 ;
- le traitement des comptes dormants dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'UMOA ;
- l'autorisation des établissements financiers à caractère bancaire à recevoir des dépôts de fonds du public ;
- les demandes de dérogation à l'article 141 de la loi portant réglementation bancaire ;
- la fusion par absorption et la modification de la structure de l'actionariat d'une banque ;
- la nomination et la prorogation de mandat d'Administrateurs Provisoires.

b) La régularisation des incidents de paiement

En matière de régularisation des incidents de paiement, ont fait l'objet de traitement 1 618 dossiers présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant total des dossiers traités : 1 345 220 677 FCFA
- Nombre de dossiers pénalisés : 1 400

- Montant des dossiers pénalisés : 80 713 241 F CFA
- Nombre de dossiers exonérés : 218
- Montant des dossiers exonérés : 1 264 507 436 F CFA

Il importe de relever que les dossiers pénalisés représentent 86,53 % de l'ensemble des dossiers traités en nombre et seulement 6 % en valeur.

2. Les institutions de Microfinance

Les institutions de Microfinance font l'objet, de la part du Trésor Public, d'une surveillance qui se traduit parfois par des mesures répressives.

a) Les activités de surveillance

Elles sont relatives à la délivrance des autorisations d'exercer et à la réalisation de certains contrôles.

- **La délivrance des autorisations d'exercer**

31 demandes d'agrément ont été traitées en 2013 dont 10 demandes de renouvellement d'agréments de la part de structures déjà agréées et exerçant l'activité.

- **L'exercice des opérations de contrôle**

Les contrôles réalisés sont de deux types, à savoir les contrôles sur pièces et les contrôles sur place.

- * **Les contrôles sur pièces**

Le contrôle sur pièces comporte le suivi de la situation financière et le contrôle interne des Systèmes Financiers Déconcentrés (SFD).

Le suivi de la situation financière des SFD a consisté à la collecte et à l'analyse des états financiers afin de s'assurer que les SFD respectent les normes prudentielles et les normes de performance définies par la Banque Centrale.

L'examen des documents reçus montre une amélioration générale du volume d'activités des SFD et de leur situation financière par rapport aux exercices précédents. Cependant, la situation de bon nombre de SFD reste très critique, eu égard à la faiblesse de leurs fonds propres et à la mauvaise qualité de leur portefeuille de crédit.

Au niveau du suivi du contrôle interne, le Trésor Public a veillé à la réalisation des contrôles internes au sein des SFD, notamment les réseaux et les sociétés anonymes, par la collecte et l'examen des rapports de contrôles réceptionnés.

* **Les contrôles sur place**

Au terme de l'exercice 2013, les missions d'inspection réalisées s'élèvent à 28 sur 40 missions prévues au programme annuel d'inspection, soit un taux de réalisation de 70%.

b) Les mesures et sanctions

Conformément à la réglementation, des mesures ou sanctions ont été prises à l'encontre des SFD ayant violé la réglementation ou dans lesquels des risques importants ont été constatés. On note ainsi :

- la fermeture de 8 structures illicites ;
- la prorogation de la surveillance rapprochée de 12 structures ;
- la mise sous administration provisoire d'une structure.

3. Les compagnies d'assurances

La mission de surveillance et de contrôle des compagnies d'assurances s'appréhende à travers le traitement des demandes et l'exercice des activités de contrôle.

a) Le traitement des demandes

• **les demandes d'agrément**

Les demandes d'agrément sont de trois (3) types. Il s'agit des demandes d'agrément de sociétés, des demandes d'agrément de dirigeants et des demandes d'agrément de courtiers d'assurances.

* **Les demandes d'agrément de sociétés**

S'agissant des sociétés, 1 demande d'agrément a été réceptionnée et son examen est en cours.

* **Les demandes d'agrément de dirigeants**

Concernant les demandes d'agrément de dirigeants de sociétés, 5 dirigeants ont été agréés et 2 dossiers ont été transmis à la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), pour avis.

* **Les demandes d'agrément de courtiers d'assurances**

Relativement aux courtiers d'assurances, sur les 37 demandes formulées, 3 projets d'arrêtés ont été soumis à la signature du Ministre en charge des finances.

- **Les autres demandes**

Les autres demandes concernent les demandes de visas de contrats d'assurances, les demandes de délivrance de cartes professionnelles et les autorisations diverses.

- * **Les demandes de visas de contrats d'assurances**

L'examen des demandes de visas réceptionnées a permis à 43 sociétés d'assurances d'obtenir les visas de contrats d'assurances sur les 83 demandes traitées.

- * **Les demandes de délivrance de cartes professionnelles**

Sur 471 demandes formulées, 99 cartes ont été délivrées aux agents généraux et agents mandataires. Les 372 demandes de cartes restantes ont donné lieu à l'envoi de correspondances aux compagnies concernées en vue de compléter les dossiers de leurs agents.

- * **Les autorisations diverses**

Les demandes d'autorisation examinées ont trait à la réévaluation d'actifs, à la cession de risque en réassurance à l'étranger à plus de 75% et à la modification de statuts.

b) La réalisation d'activités de contrôles

Ces activités se rapportent, dans un premier temps, au contrôle des sociétés d'assurances, et dans un second temps, au contrôle des courtiers d'assurances.

- **Le contrôle des sociétés d'assurances**

Au cours de l'année 2013, 18 sociétés d'assurances ont été contrôlées sur place. Outre ces contrôles, il a été procédé au contrôle de 10 sociétés d'assurances avec des missions du Secrétariat Général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). Il convient d'indiquer que les contrôles sur pièces de toutes les sociétés d'assurances ont été également effectués dans le cadre de l'élaboration du rapport d'activités du marché des assurances.

- **Le contrôle des courtiers d'assurances**

13 courtiers d'assurances ont fait l'objet de contrôle sur place à partir des comptes courants des opérations effectuées avec chaque compagnie d'assurance qu'ils produisent chaque trimestre.

c) Le suivi des mesures préconisées par la CIMA

Ces mesures concernent généralement la surveillance permanente, l'administration provisoire et le retrait d'agrément suivi de la liquidation de société.

Au cours de l'année 2013, 8 sociétés d'assurances étaient sous surveillance permanente et 5 sociétés en liquidation.

Au titre de la surveillance permanente, le Trésor Public suit les sociétés de plus près dans leurs activités et participe, en tant qu'observateur, aux réunions des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales et fait des points périodiques à la CRCA.

En ce qui concerne la liquidation, il s'agit d'assister les juges contrôleurs désignés par le Tribunal, l'objectif étant la prise en compte des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.

d) La gestion des plaintes des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances

417 demandes d'intervention ou plaintes contre des compagnies d'assurances ont été traitées. Les interventions auprès des compagnies d'assurances ont permis de satisfaire 52 requêtes.

Il convient d'indiquer que la faible proportion de satisfaction est due soit aux difficultés dans l'exercice des recours entre compagnies d'assurances liées aux difficultés de trésorerie de certaines compagnies, soit au fait que le Trésor Public n'a pas toujours reçu le retour des requêtes satisfaites par les compagnies.

Ainsi, face aux nombreuses difficultés dans l'exercice des recours contre les compagnies d'assurances entre elles dans le cadre de l'indemnisation des accidents de la circulation, une circulaire a été prise par le Trésor Public pour un suivi plus efficace.

En application de cette circulaire, il a été procédé à la supervision de 12 rencontres entre des compagnies qui se doivent mutuellement des indemnités devant être reversées aux victimes d'accident de la circulation.

Grâce à ces séances de travail, les sociétés d'assurance ont échangé des chèques d'un montant global de 276 000 000 Francs CFA.

4. Les opérations financières avec l'étranger

La réglementation et le contrôle des opérations financières avec l'étranger ont concerné les activités des bureaux de change manuel, les opérations de change manuel, les ouvertures de comptes en devises et les autres opérations financières avec l'étranger.

a) Les bureaux de change manuel

Le traitement des dossiers de réglementation se rapportant aux bureaux de change manuel en 2013 fait ressortir ce qui suit :

- 5 demandes d'agrément introduites ;

- 13 bureaux de change manuel ayant reçu l'avis conforme favorable de la BCEAO ;
- 6 bureaux de change manuel agréés ;
- 4 bureaux de change manuel agréés ouverts à la suite d'un contrôle conjoint TRESOR/BCEAO.

Par ailleurs, une étude complète sur le phénomène de change au marché noir a été menée. Cette étude avait pour objectif de maîtriser les contours du marché parallèle de devises en Côte d'Ivoire et d'asseoir les bases d'une lutte efficace contre le développement de ce phénomène aux conséquences néfastes pour l'économie nationale.

b) Les opérations de changes

Dans sa mission de réglementation des opérations de changes, le Trésor Public a mené les actions suivantes :

- l'interdiction des clauses d'exclusivité de service entre les banques et les opérateurs de transfert rapide d'argent en Côte d'Ivoire et l'astreinte de ces acteurs au respect scrupuleux des dispositions du règlement n° 02/2002/CM/UEMOA du 23 mai 2002 relatif aux pratiques anticoncurrentielles à l'intérieur de l'UEMOA ;
- la transmission au Ministre en charge de l'Économie et des Finances, de projets de lois et de décrets uniformes en vue de la transposition de certains textes communautaires adoptés par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa session du 14 décembre 2012 ;
- la transmission d'un projet d'arrêté à la signature du Ministre en charge de l'Économie et des Finances, visant à compléter la liste des banques habilitées à exécuter les opérations financières avec l'étranger, en qualité d'intermédiaires agréés.
- la tenue de séances de travail avec la BCEAO et les banques, en vue de l'harmonisation des procédures de traitement des Autorisations de Change ;
- la rédaction du document « Le Manuel des Autorisations de Change » à l'effet de faciliter la gestion des demandes d'autorisation de change pour les transferts de fonds à l'étranger ;
- la réception et le traitement de 6 543 dossiers de demande d'autorisation de change pour un montant global de 481 252 362 924 Francs CFA conformément aux nouvelles dispositions en vigueur.

c) Les comptes en devises

Les dossiers de demande d'ouverture, de renouvellement et de régularisation de comptes en devises traités se présentent comme suit :

- 3 demandes d'autorisation en matière de comptes intérieurs en devises ;
- 9 demandes d'autorisation en matière de comptes résidents à l'étranger ;
- 6 demandes d'autorisations en matière de comptes étrangers en devises.

d) Les autres opérations financières avec l'étranger

Deux (2) types de contrôles à la fois sur pièces et sur place des opérations financières avec l'étranger ont été effectués au cours de l'année 2013 :

- le contrôle conjoint DGTCP/BCEAO du rapatriement des recettes d'exportations auprès des banques domiciliataires. Ce contrôle s'est déroulé du 07 octobre au 14 novembre 2013 au sein des 24 banques de la place, en vue de s'assurer du rapatriement effectif des recettes d'exportation.
- le contrôle du rapatriement des recettes d'exportations auprès des entreprises exportatrices. Il s'est déroulé du 17 juin au 12 juillet 2013 au sein d'un échantillon de 12 entreprises exportatrices en vue de s'assurer du respect des procédures et formalités prévues par la réglementation en vigueur en matière d'exportation.

Par ailleurs, 27 autorisations de détention de devises ont été accordées à des voyageurs résidents pour couvrir notamment les frais de voyage professionnel à l'étranger (hors UEMOA). Les sorties de devises ainsi occasionnées en 2013 sont évaluées à 1,382 milliard de Francs CFA.

e) La lutte contre la criminalité financière

Les activités de lutte contre la criminalité financière se déclinent en trois (3) principaux points :

- la réglementation et la promotion des mesures anti-blanchiment de capitaux ;
 - le contrôle et l'évaluation du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme (LBC/FT) ;
 - la coopération internationale.
- **La réglementation et la promotion des mesures anti-blanchiment de capitaux**

Plusieurs projets de textes législatifs et réglementaires ont été soit élaborés, soit examinés et transmis au Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances (MPMEF). Il s'agit de :

- 1 projet de décret portant création, attribution et composition du Conseil National de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme en vue de la réforme du Comité National de Suivi des Activités du GIABA (CNSA-GIABA) ;

- 1 avant-projet de loi portant répression des actes terroristes en vue de compléter la liste des infractions sous-jacentes incriminées en Côte d'Ivoire ;
- 4 projets de décrets d'application de l'ordonnance relative au financement du terrorisme. Ces décrets d'application portent sur :
 - les services de transport de fonds et de valeurs ;
 - les Organismes à But Non Lucratif (OBNL) ;
 - les transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments au porteur ;
 - le régime de gel, saisie et confiscation des avoirs criminels.
- 1 avant-projet de loi uniforme relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

- **Le contrôle et l'évaluation du dispositif LBC/FT**

Le rapport de l'Evaluation Nationale des Risques de Blanchiment de Capitaux et de Financement du Terrorisme a été rédigé.

Aussi, une demande d'agrément relative à l'émission de monnaie électronique a été traitée.

À cela, il faut ajouter la présentation, à la réunion plénière de la Commission Technique du GIABA, tenue à Cotonou, au Bénin du 04 au 07 novembre 2013, du premier Rapport de Suivi des recommandations issues du Rapport d'Evaluation Mutuelle adopté en novembre 2012.

Enfin, une ébauche du Guide de recouvrement des avoirs criminels a été élaborée. Celui-ci établit la distinction entre les processus de gel, de saisie et de confiscation.

- **La coopération internationale**

Une demande de collaboration a été transmise par le Département du Trésor Américain dans le cadre de la recherche d'informations relatives à 4 organisations criminelles que sont : Yakuza, Brother's circle, Camora et Los Zetas.

Il est ressorti des réponses issues des banques et établissements financiers que le système bancaire et financier ivoirien n'entretient pas de relation d'affaires avec les entités concernées.

B/ LES POSTES COMPTABLES

La mission de réglementation, de surveillance et de contrôle des postes comptables par le Trésor Public se résume à l'élaboration de nouvelles instructions comptables appuyées de quelques notes techniques et à la réalisation de missions de contrôle.

1. Les nouvelles instructions comptables et les notes techniques

Au cours de l'année 2013, le dispositif réglementaire comptable s'est enrichi de 14 nouvelles Instructions Comptables et de 5 notes techniques.

a) Les instructions comptables :

1. Instruction comptable n° 038/MPMEF/DGTCP/DCP du 28 janvier 2013 portant modalités de transfert des opérations financières et comptables des ex-structures de sortie de crise à la Trésorerie Générale des Institutions de la République (TGIR) ;
2. Instruction comptable n° 1131/MPMEF/DGTCP/DCP du 14 mars 2013 relative au traitement des retenues 10% dans les Postes Comptables Directs du Trésor Public ;
3. Instruction comptable n° 1154/MPMEF/DGTCP/DCP du 15 mars 2013 relative aux procédures de comptabilisation des crédits de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par les Receveurs des Impôts ;
4. Instruction comptable additive n° 2249/MPMEF/DGTCP/DCP du 31 mai 2013 relative au traitement des emprunts obligataires TPCI souscrits auprès des Paieries à l'Etranger ;
5. Instruction comptable n° 0818/MPMEF/DGTCP/DCP du 25 juillet 2013 relative à la comptabilisation des opérations des Paieries de Régions ;
6. Instruction comptable n° 0819/MPMEF/DGTCP/DCP du 25 juillet 2013 relative aux procédures comptables applicables aux Districts ;
7. Instruction comptable n° 0820/MPMEF/DGTCP/DCPP-DCP du 25 juillet 2013 relative à la comptabilisation des opérations des Paieries de Régions en comptabilité des Collectivités Territoriales ;
8. Instruction comptable n° 4322/MPMEF/DGTCP/DCP du 05 août 2013 relative à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ;
9. Guide pratique n° 4922/MPMEF/DGTCP/DCP du 24 septembre 2013 relatif aux pièces justificatives à transmettre à l'appui de la comptabilité des Postes Comptables de la DGI ;
10. Instruction comptable n° 6599/MPMEF/DGTCP/DCP du 09 décembre 2013 relative aux procédures de comptabilisation des opérations de la Direction de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;
11. Instruction comptable n° 6600/MPMEF/DGTCP/DCP du 09 décembre 2013 relative aux procédures de comptabilisation des opérations des Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) ;

12. Instruction comptable n° 6696/MPMEF/DGTCP/DCP du 16 décembre 2013 relative à la comptabilisation du produit de la vente du Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire dans les Trésoreries Générales ;
13. Instruction comptable n° 6697/MPMEF/DGTCP/DCP du 16 décembre 2013 relative au traitement des avis de débits attendus de plus de 3 ans 8 jours dans les Postes Comptables ;
14. Instruction comptable n° 6918/MPMEF/DGTCP/DCP du 31 décembre 2013 portant nouvelles options applicables à l'ensemble des postes comptables à partir de la gestion 2014.

b) Les notes techniques :

1. Note technique n° 039/MPMEF/DGTCP/DCP du 28 janvier 2013 relative aux annulations d'arriérés d'impôts consécutifs aux dispositions de l'annexe fiscale à l'ordonnance n° 2006-234 du 02 août 2006 portant budget de l'Etat pour la gestion 2006 ;
2. Note technique n° 1387/MPMEF/DGTCP/DCP du 02 avril 2013 relative à la comptabilisation des frais de fourrière administrative autres que les fourrières communales ;
3. Note technique n° 1733/MPMEF/DGTCP/DCP du 29 avril 2013 relative à la mise à disposition anticipée du produit de certains impôts d'Etat aux Communes et aux organismes bénéficiaires ;
4. Note technique n° 4281/MPMEF/DGTCP/DCP du 05 août 2013 relative à la comptabilisation transitoire des opérations des Régions par les Trésoriers Généraux des Chefs-lieux des Régions ;
5. Note Technique n° 1587/MPMEF/DGTCP/DCP du 31 décembre 2013 relative au traitement comptable de la dette fiscale fournisseurs des années 2000 à 2010.

2. Les missions réalisées

342 missions de contrôle ont été effectuées dans les services. Elles se rapportent aux passations de services, aux vérifications et aux autres activités de contrôle.

a) Les missions de passation de service

215 missions de passation de service ont été effectuées dont 100 missions dans les postes comptables et services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ; 114 dans les postes comptables de la Direction Générale des Impôts et une passation à la Direction Générale des Douanes.

b) Les missions de vérification

98 missions de vérification ont été effectuées dans les services et postes comptables ci-dessous :

- 72 postes comptables et services de la DGTCP ;
- 26 postes comptables de la DGI.

c) Les autres missions

29 autres missions sans contrôle comptable ont été réalisées. Elles se répartissent comme suit :

- 25 missions dans les postes comptables et services de la DGTCP ;
- 4 missions dans les postes comptables de la DGI.

d) Les conclusions des missions de contrôle

Les conclusions résultent des contrôles et de l'examen réalisés sur différents aspects du fonctionnement des services. Elles sont relatives à :

• La gestion des disponibilités

Le système de gestion des disponibilités est dans l'ensemble maîtrisé au plan technique par les comptables. Cette situation ne doit, néanmoins, pas cacher les difficultés et insuffisances qui existent.

• La gestion des valeurs inactives

De l'examen de la gestion des valeurs inactives, il ressort que le dispositif administratif et comptable est conforme à la réglementation en vigueur. Toutefois, des anomalies et des insuffisances ont été notées.

• La tenue de la comptabilité

D'importants efforts de tenue de la comptabilité ont pu être constatés notamment, au niveau de la tenue des livres comptables et du respect des délais de production de la comptabilité. Cependant, des anomalies et des insuffisances d'ordre comptable ont été relevées, principalement, auprès des nouveaux postes comptables et des postes comptables de la DGI.

• Le recouvrement des recettes

Le dispositif administratif et comptable de gestion des recettes présente globalement des points favorables notamment à travers l'amélioration du niveau des recettes, la mise en application des textes réglementaires et la nomination d'intérimaires.

- **Le règlement des dépenses publiques**

Les contrôles réalisés sur l'exécution des dépenses publiques ont présenté un bilan globalement satisfaisant. Toutefois, des irrégularités et des fautes de gestion ont pu être observées.

- **La gestion administrative des services et postes comptables**

Les contrôles d'ordre administratif réalisés n'ont établi aucune anomalie particulière au niveau administratif et managérial ; seules des difficultés et des insuffisances au niveau des nouveaux postes comptables ouverts ont pu être notées. Il s'agit de difficultés liées aux moyens généraux et aux ressources humaines d'une part et d'autre part, celles se situant au niveau organisationnel et fonctionnel.

II - L'ASSISTANCE JURIDIQUE

L'intervention du Trésor Public, en matière d'assistance juridique, porte sur la gestion du contentieux, le conseil et l'expertise juridique ainsi que sur les enquêtes et investigations.

A/ LA GESTION DU CONTENTIEUX

Elle implique la gestion des procédures civiles et pénales, des créances, des procédures diverses de même que celle des réparations civiles.

1. Les procédures civiles et pénales

1671 dossiers de contentieux civil et pénal ont fait l'objet de traitement. Il s'agit de :

- 442 dossiers faisant l'objet de procédure civile ;
- 21 dossiers objet de procédure pénale ;
- 1012 voies d'exécutions ;
- 196 réclamations diverses.

2. Les créances

6 dossiers de créances d'une valeur globale de 4 519 700 201 Francs CFA ont été ouverts au cours de l'année.

3. Les réparations civiles

Le traitement des dossiers de réparations civiles renvoie à la confection de documents destinés à l'indemnisation effective des victimes et au paiement des honoraires des Conseils de l'État.

À cet égard, 41 dossiers relatifs aux frais, honoraires et accidents d'un montant global de 1 060 971 957 Francs CFA ont été programmés.

4. Les procédures diverses

Les procédures diverses se résument essentiellement à 23 dossiers de demandes de remboursement de cautionnement traités ou en cours d'instruction. Parmi ces demandes 4 ont fait l'objet de rejet pour inexistence de preuve.

Par ailleurs, une demande de décharge de responsabilité a été réceptionnée et traitée.

B/ LE CONSEIL ET L'EXPERTISE JURIDIQUE

Les activités liées au conseil et à l'expertise juridique visent essentiellement la double mission de traitement des dossiers de consultation et de contentieux administratif.

1. La consultation

La consultation se traduit par la sollicitation du Trésor Public pour, soit rédiger une convention, soit émettre un avis sur :

- des projets de textes de convention ;
- l'exécution des conventions auxquelles l'Etat est partie ;
- l'opportunité d'une action judiciaire ;
- les solutions susceptibles de permettre le règlement de certains conflits auxquels l'Etat est partie.

Au cours de l'année, ce sont 88 dossiers d'avis et de consultations juridiques et 4 dossiers pour examen de projets de lois, de décrets et d'arrêtés qui ont fait l'objet de traitement, soit 92 dossiers provenant de l'Etat et de ses démembrements ainsi que de personnes physiques ou de personnes morales de droit privé.

2. Le contentieux administratif

En 2013, l'Etat a fait l'objet de 2 condamnations pécuniaires d'un montant total de 10 004 690 Francs CFA.

C/ LES ENQUÊTES ET INVESTIGATIONS

Les enquêtes et investigations menées par le Trésor Public se traduisent par l'instruction de 4 dossiers de détournement de deniers publics d'une valeur totale de 39 434 268 Francs CFA et de 7 dossiers de débet comptable.

Par ailleurs, une étude relative à la vente du journal officiel à l'intérieur du pays a été menée et le contrôle des balances définitives de 427 postes comptables a, également, été réalisé.

CHAPITRE V

LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ

Les activités du management de la qualité se résument aux principaux points suivants :

- le déploiement du Kit Qualité et des engagements de services;
- la formalisation des processus ;
- l'élaboration du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de la DGTCP.

I - LE DÉPLOIEMENT DU KIT QUALITÉ ET DES ENGAGEMENTS DE SERVICE

A/ LE DÉPLOIEMENT DU KIT QUALITÉ

1. Poursuite du déploiement du Kit Qualité

Débuté en 2012, avec les Trésoreries Générales de l'intérieur, le déploiement du kit Qualité s'est poursuivi durant l'année 2013.

Ainsi, 20 postes à Abidjan ont été visités avec pour innovation l'intégration du contrôle interne.

2. Evaluation du déploiement du kit qualité

Cette évaluation a été réalisée dans les 13 Trésoreries Générales où le Kit Qualité a été déployé en 2012. Elle avait pour but de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des dispositions du kit dans les postes concernés.

B/ LE DÉPLOIEMENT DES ENGAGEMENTS DE SERVICE

1. Sensibilisation sur le référentiel des engagements de service

Des actions de sensibilisation des acteurs sur le référentiel des engagements de service ont été mises en œuvre. Ce déploiement a concerné 13 Trésoreries Générales et 20 autres services à Abidjan.

Aussi, plus de 300 agents, ont-ils été sensibilisés au dispositif lié à l'accueil physique et téléphonique.

2. Evaluation de l'accueil physique et téléphonique

Une évaluation à travers une enquête mystère a été réalisée dans 7 postes comptables, à l'effet de constater l'appropriation des dispositifs relatifs à l'accueil physique et téléphonique par les acteurs.

II - LA FORMALISATION DES PROCESSUS

Plusieurs séances de travail ont été effectuées avec les services pilotes en vue de la finalisation de la formalisation des processus. Les fiches d'identité de 24 processus sur les 26 qui composent la cartographie de la DGTCP ont été signées et une est en instance de validation.

Quant au processus « Gérer la sécurité », il doit faire l'objet d'un diagnostic, à l'effet de cerner le champ d'intervention.

III - L'ÉLABORATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

Un modèle de référentiel de contrôle interne a été élaboré.

Sur la base de ce document, des travaux sont effectués au niveau de chaque processus. Les référentiels de contrôle interne des différents processus constituent une donnée d'entrée pour l'élaboration de la cartographie des risques de la DGTCP.

CHAPITRE VI

LES ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES ET ARCHIVISTIQUES

I - LA DOCUMENTATION

A/ ACQUISITION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION

1. L'acquisition des documents

Dans le cadre de ses activités documentaires, le Trésor Public a acquis, tant à titre gracieux qu'à titre onéreux, des périodiques, des textes réglementaires et la littérature grise.

2. Le traitement des documents

Le traitement de ces nouvelles acquisitions de documents a consisté en l'enregistrement et à la mise à jour des répertoires. 70 textes réglementaires, 203 numéros de périodiques et 6 Rapports et Comptes rendus de Séminaires ont été traités.

B/ DIFFUSION ET GESTION DE L'INFORMATION

1. La diffusion de l'information

La diffusion consiste à mettre à la disposition des clients des produits et services documentaires. Sur les 578 clients reçus, 559 ont été satisfaits, soit un taux de satisfaction de 96,71%.

2. La gestion de la Base de données DARIL

Les tâches accomplies à ce niveau ont porté sur la mise à jour des données. Des liens hypertextes ont été créés pour 560 textes. La base de données contient 1169 données à ce jour.

II - LES ARCHIVES

A/ L'ASSISTANCE ET LE TRAITEMENT DES FONDS D'ARCHIVES

1. L'assistance en organisation des archives

- 7 structures ont bénéficié d'un programme d'assistance en organisation des archives courantes. Il s'agit de :
 - la Recette Générale des Finances (RGF) ;
 - l'Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP) ;

- la Direction de la Micro finance (DM) ;
 - la Trésorerie Générale des Institutions de la République (TGIR) ;
 - la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) ;
 - la Trésorerie Principale de Marcory ;
 - la Trésorerie Principale des Transports Terrestres et Maritimes.
- Une mission d'assistance auprès de l'ex-Programme du Service Civique National (PSCN), auquel a succédé l'Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion (ADDR), a été effectuée du 27 au 28 février 2013.
 - Une mission d'assistance a été diligentée à la demande de la Régie de l'ex-Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) dissout et dont les missions échoient à l'ADDR.

2. Le traitement de fonds d'archives

Les fonds d'archives de la Direction de la Coordination Statistique (DCS) et de l'ex-Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication (DFDC) ont été traités et conditionnés aux Archives Centrales.

B/ LE CONTRÔLE ET L'AUDIT DES ACTIVITÉS ARCHIVISTIQUES

1. Le contrôle des activités archivistiques

Deux missions de contrôles des activités archivistiques ont été programmées dans 60 services du Trésor Public dans le but de faire le point des activités et d'évaluer les résultats obtenus.

2. L'audit des activités archivistiques

Suite à une requête de la Commission Electorale Indépendante (CEI) auprès de la DGTCP, il a été réalisé une étude diagnostique du système d'archivage et un projet d'organisation des archives de ladite commission.

C/ LES AUTRES ACTIVITÉS

Les autres activités ont porté sur :

- le renforcement des capacités de 54 Spécialistes de l'Information Documentaire aux techniques de Documentation et d'Archivage du 13 au 16 mai 2013 ;
- la formation de 15 Correspondants de l'information documentaire sur les techniques documentaires et archivistiques du 20 au 21 août 2013 ;

- la rédaction d'un projet de formation des spécialistes sur la numérisation soumis pour financement au Fonds International de Développement des Archives (FIDA) en juin 2013 ;
- l'encadrement de 12 stagiaires en sciences de l'information documentaire.

CONCLUSION



u total, dans la même dynamique que les années antérieures et, en dépit de quelques difficultés rencontrées, le Trésor Public a exécuté, avec un relatif succès, les missions qui lui ont été confiées au cours de l'année 2013.

Toutefois, dans une perspective d'amélioration continue, il faudra rechercher davantage de stratégies novatrices et efficaces, afin de répondre plus efficacement aux attentes des gouvernants, des partenaires et clients.

D'où la volonté de la Direction Générale d'intensifier et d'étendre, à tous les services, le déploiement du système de management de la qualité, pour un Trésor Public plus performant.

ANNEXE

TABLEAU SYNTHETIQUE D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE L'ANNEE 2013

	Charges	Ressources
A - BUDGET GENERAL		
Titre I : Dette Publique (ACDP)	976 601 349 326	-
* Dette intérieure - capital	599 678 366 466	
* Dette intérieure - intérêts et frais	104 982 403 069	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - capital	158 772 739 070	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - intérêts et frais	102 455 906 670	
* Dette extérieure rééchelonnée - capital	0	
* Dette extérieure rééchelonnée - intérêts et frais	0	
* Autres charges exceptionnelles	4 552 928 129	
* Prises de participation à l'extérieur	6 159 005 922	
Titre II : Dépenses ordinaires (TPC)	1 792 313 780 843	-
* Dépenses relatives au personnel	1 038 873 251 271	
* Autres dépenses de fonctionnement	753 440 529 572	
Titre III : Dépenses d'investissement (CAD par PC)	971 724 676 157	
* Investissement sur financement intérieur (PGT)	231 712 760 100	
* Investissement sur financement intérieur (ACDP)	91 753 362 424	
* Investissement sur financement intérieur (PGA)	49 767 851 755	
* Investissement sur financement intérieur (Autres postes comptables)	318 285 504 942	
* Investissement sur emprunts (ACDP)	200 755 960 122	
* Investissement sur dons (ACDP)	79 449 236 814	
Recettes intérieures		3 184 418 451 188
* Recettes fiscales		2 154 781 745 371
* Recettes non fiscales		137 619 661 503
* Autres recettes intérieures		863 297 090 002
* Recettes exceptionnelles		28 719 954 312
Recettes extérieures		410 494 319 867
* Recettes extérieures d'appui budgétaire		240 548 116 228
+ FMI		72 427 178 160
+ Banque Mondiale		8 234 033 955
+ Autres emprunts		61 261 360 429
+ Autres dons		98 625 543 684
* Recettes extérieures sur projet		169 851 751 196
+ Dons projets		76 621 795 019
+ Emprunts projets		93 229 956 177
* Recettes exceptionnelles		94 452 443
TOTAL BUDGET GENERAL	3 740 639 806 326	3 594 912 771 055

B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (TITRE IV)		
Comptes de prêts		1 064 890 604
* Versements des entreprises (CAR)		1 064 890 604
Comptes de garanties et d'aval		0
* Bons du Trésor sur formule		0
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		1 064 890 604
TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES (A+B)	3 740 639 806 326	3 595 977 661 659
SOLDE D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES		144 662 144 667
Solde débiteur du compte 98		

Source : Compte Général de l'Administration des Finances 2013

RAPPORT ANNUEL 2013



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA - Abidjan Plateau • BP V98 Abidjan - Côte d'Ivoire • Tél.: 225) 20.30.90.20 / 20.25.38.00
Fax : (225) 20.21.35.87 • E-mail : info@tresor.gouv.ci • Site : www.tresor.gouv.ci • Facebook : <http://www.facebook.com/dgtcpciv>
Twitter: <http://www.twitter.com/dgtcpci> • Youtube: <http://www.youtube.com/dgtcptv>